

Avis de Soutenance

Monsieur Mohammed Amine MANSOUR

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'influence du droit de la concurrence français et européen sur la réglementation antitrust des pays arabes : l'exemple du Maroc

dirigés par Monsieur Daniel MAINGUY

Soutenance prévue le **jeudi 23 novembre 2017** à 14h30

Lieu : Faculté de Droit de Montpellier 39 rue de l'Université 34060 Montpellier
salle des actes

Composition du jury proposé

M. Daniel MAINGUY	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Stephane DESTOURS	Université de Montpellier	Examineur
M. Abdelaziz SQUALLI	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah-Fès (Maroc)	Rapporteur
Mme Linda ARCELIN	Université de la Rochelle	Rapporteur
M. Josef DREXL	Université de Munich - Max Planck Institute for Innovation and Competition	Examineur

Mots-clés : droit de la concurrence, Pays arabes, intégration régionale, Union européenne, Convergence réglementaire,

Résumé :

La thèse propose une analyse de l'influence du droit français et de l'UE de la concurrence sur celui des pays en voie de développement en s'appuyant sur une étude du cas marocain ainsi que d'autres pays arabes. Au niveau mondial, le droit de la concurrence est actuellement dominé par deux régimes : le premier est américain, le second est européen. Dans ce contexte, les pays en voie de développement qui souhaitent adopter un régime de droit de la concurrence ou réformer celui préexistant se tournent naturellement vers l'un de ces deux modèles dominants. En s'appuyant sur l'expérience européenne en matière du droit de la concurrence, le Maroc et d'autres pays arabes ne dérogent pas à cette règle. Par conséquent, il devient nécessaire de s'interroger sur la logique d'un tel phénomène. En s'appuyant sur une étude du cas marocain, cette recherche tend, dans un premier temps, à identifier non seulement comment le phénomène d'influence se manifeste mais également les facteurs lui permettant de prendre place. En procédant de la sorte, l'objectif est de révéler, dans un second temps, si une telle influence est en ligne avec les besoins d'un pays en voie de développement comme le Maroc.